



Diocèse de Chicoutimi

Bureau de l'Évêque

POLITIQUE DIOCÉSAINE TOUCHANT LA CÉLÉBRATION DES FUNÉRAILLES

La mission pastorale de l'Église requiert un souci constant d'adaptation à l'égard des nouveaux besoins qui se manifestent. C'est dans cet esprit que le diocèse de Chicoutimi vient de mettre à jour certaines dispositions touchant la célébration des funérailles chrétiennes, notamment celles qui regardent le lieu et les acteurs de ce véritable ministère de consolation.

Un passage important

La foi chrétienne nous dit que la mort n'est pas la fin de la vie, mais le passage à une autre Vie. C'est un départ qui exige un accompagnement et une compassion pour les personnes qui restent dans le deuil et la peine.

L'Église est une grande famille et elle a le souci d'offrir cet accompagnement jusqu'à la célébration du dernier adieu. Elle offre de vivre ce départ en rappelant que par la mort et la résurrection de son Fils, Dieu nous a fait passer de la mort à la vie... de l'ombre à la pleine lumière. Elle propose d'écouter la Parole de Dieu pour guérir et raviver l'espérance.

Une célébration chrétienne de ce passage

Lorsque les funérailles des personnes baptisées sont célébrées à l'église, elles signifient plus clairement le partage d'une même foi et l'appartenance à une communauté chrétienne. L'église est le lieu où l'on proclame habituellement la foi et l'espérance chrétiennes. C'est pourquoi, il est pertinent qu'elle soit le lieu de la célébration chrétienne des funérailles.

Cela étant dit, l'Église reconnaît sa responsabilité concernant le soin pastoral de toutes les personnes qui ont été baptisées, y compris celles dont les références chrétiennes et ecclésiales sont devenues moins évidentes. Elle veut aussi respecter la volonté des personnes lorsqu'elles l'ont manifestée. Alors, elle reconnaît qu'il convient d'élargir l'éventail des modalités de présence et d'accompagnement des personnes qui vivent le départ d'un être cher.

2/...

Trois possibilités sont donc offertes :

1. Funérailles avec célébration eucharistique

Dans la tradition de l'Église, le dernier adieu d'un être cher se célèbre habituellement lors de funérailles avec eucharistie. Il est souhaitable cependant que ce choix soit signifiant pour la famille.

2. Funérailles avec célébration de la Parole

Les funérailles sans eucharistie sont aussi une célébration qui rappelle le mystère pascal à la lumière de la Parole de Dieu. C'est parfois plus respectueux de l'état de cheminement de foi des personnes éprouvées par un décès.

Ces célébrations peuvent être présidées par un prêtre, un diacre, un agent ou une agente de pastorale ayant un mandat, ou encore par une personne bénévole formée et reconnue par l'équipe pastorale de la paroisse

3. Célébration d'adieu à la maison funéraire

Avec l'assentiment de la maison funéraire, la famille peut choisir une célébration d'adieu dans un salon funéraire.

Il appartient à l'équipe pastorale de la paroisse choisie par la famille ou les proches de la personne défunte de désigner le ministre qui préside la célébration : prêtre, diacre, agent, agente de pastorale ou personne bénévole reconnue.

Quelques modalités

1. Les funérailles avec messe se célèbrent à l'église paroissiale du lundi au samedi midi.
2. La famille doit communiquer avec le secrétariat de la paroisse concernée par ce décès.
3. Toute forme de célébration reconnue officiellement par l'Église catholique au diocèse de Chicoutimi est sous la responsabilité de l'équipe pastorale, ou du curé selon le cas, de la paroisse choisie par la famille ou les proches de la personne défunte.

(Dernière mise à jour : Année 2003)